

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 septembre 2010 de M. Simon Brandt, intitulée: «Pourquoi le PFI 2011-2022 ne contient-il pas le projet de construction de la nouvelle patinoire?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Le 18 juin 2010, un protocole d'accord a été signé entre les pouvoirs publics que sont la Ville et l'Etat avec le Genève-Servette Hockey Club.

Dans ce protocole figurait la promesse de réalisation d'une nouvelle patinoire pour la saison 2015-2016, délai qui est suffisamment proche pour normalement amener le Conseil administratif à nous présenter, d'ici à la fin de 2010, un crédit d'études de ladite infrastructure.

Pourtant, en date du 6 septembre 2010, le Conseil municipal a été saisi du point D-39 qu'est le plan financier d'investissement (PFI) 2011-2022 et dans lequel aucune mention de la construction d'une nouvelle patinoire ne figure (que ce soit comme crédit d'études ou de réalisation). Alors même que tout le monde s'accorde à dire qu'elle devrait avoir lieu sur le territoire de la Ville de Genève qu'est le secteur des Vernets.

Dans la mesure où il paraît inconcevable que le financement d'une telle infrastructure soit traité hors PFI, on est en droit de se demander si le Conseil administratif prévoit bel et bien de construire une nouvelle patinoire.

Est-ce à dire que non seulement le délai de 2015 ne sera pas respecté, mais que 2022 est également une date trop proche pour une réalisation?

En conséquence de quoi, je souhaiterais savoir:

1. Comment le Conseil administratif compte respecter l'échéancier prévu de 2015 pour la construction de la nouvelle patinoire.
2. Si le projet de construction d'une nouvelle patinoire sera traité hors PFI.
3. Quel sera l'apport du Canton et du secteur privé dans ladite construction.
4. Quand le Conseil municipal sera saisi du crédit d'études pour ce projet.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'accord conclu le 16 juin 2010 entre le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), l'Etat et la Ville de Genève prévoyait qu'une nouvelle patinoire serait réalisée à Genève à l'horizon 2015.

La mise en œuvre de cette décision impliquait un certain nombre de préalables, dont une étude des besoins en glace à l'échelle du canton, achevée par le Service des sports en janvier 2011, et l'élaboration, à des fins comparatives, de différents

programmes de patinoires, allant d'une petite structure dévolue au seul hockey sur glace jusqu'à une structure imposante capable d'accueillir d'autres sports et spectacles. Il était enfin nécessaire que le GSHC fournisse son cahier des charges, la nouvelle patinoire étant avant tout destinée à satisfaire les besoins de ce club professionnel. Ce cahier des charges a été remis à la Ville et à l'Etat en mars 2011.

Forts de ces éléments indispensables à la poursuite du processus, la Délégation au sport du Conseil d'Etat, les dirigeants du GSHC et le Conseil administratif, représenté par MM. Rémy Pagani et Manuel Tornare, se sont rencontrés le 28 mars 2011. A cette occasion, ils ont décidé de signer une convention les engageant à choisir, au plus tard le 30 juin 2011, le site destiné à accueillir la nouvelle patinoire. Cette convention a été signée par toutes les parties le 14 avril 2011.

Elles s'y engagent à confier à un mandataire externe une étude de faisabilité croisant les quatre projets de cahier des charges présélectionnés avec quatre sites eux aussi présélectionnés: les Vernets, le Bout-du-Monde, Camembert et Trèfle-Blanc (les deux derniers sites étant situés sur la commune de Lancy). C'est le bureau Burckhardt + Partner SA qui a été choisi par les services compétents de la Ville et de l'Etat, parmi une série de bureaux proposés par le club. Burckhardt + Partner SA s'est engagé à rendre le 27 juin 2011 son étude, financée à parts égales par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports et par l'Etat.

Il est donc prématuré d'aborder aujourd'hui l'apport du Canton et du secteur privé dans la construction de cette nouvelle enceinte, alors que ses dimensions, ses éventuels à coté et son emplacement n'ont pas encore été choisis. Le montage financier de cette opération est en effet largement dépendant des éléments susmentionnés. En revanche, il est acquis qu'une telle réalisation ne pourra aboutir que sur la base d'un partenariat public-privé (PPP). De même, déterminer avec précision la date de dépôt d'un crédit d'étude devant le Conseil municipal n'est pas possible.

Enfin, la construction d'une nouvelle patinoire ne figure pas au plan financier d'investissement (PFI) 2011-2022 car, au moment de la rédaction de ce document, ce projet était encore à un stade embryonnaire. Etait alors évoquée la possibilité de construire une patinoire complémentaire à celle des Vernets, intégrée dans un complexe multisports sur le parking des Vernets. Etant donné que la fiche N° 050.012.54 du PFI correspondant à ce complexe multisports était déjà inscrite, il avait été décidé de ne pas rajouter de nouvelle fiche PFI.

Comme vous avez pu le lire ci-dessus, la situation a notablement évolué. Par conséquent, une fiche PFI spécifique a expressément été intégrée dans le 7<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2012-2023.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

Le 25 mai 2011.